

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohammed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8126 Société : Retraite

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NAZARI AHMED 121998

Date de naissance : 1939

Adresse : El Messaudia Rue 35 N°11 Cité Djamaâ

Tél. : 0522574782 Total des frais engagés : 3.00,00 + 9.00,00 + 21500 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 29/06/2022

Nom et prénom du malade : Mme NAZARI AHMED Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 29/06/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/06/2012	CEUF	3000		DR. HASSIB BISMAILLAH

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
FUTUR OPTIQUE NASR ADDIN Mohamed Opticien-Optométriste 114-116, Bd Dakha, Jemaa Casablanca - Tel.: 0522-811110	06.07.2012	1531 BD DAKHLA 5622100056 PHARMACIE BISMALLAH 095002846

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. QARFA Driss

الدكتور القرفة إدريس

OPHTHALMOLOGISTE

MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
CATARACTE.GLAUCOME.STRABISME.

VOIES LACRYMALES.LASER.ANGIOPHARIE



أخصائي أمراض وجراحة العيون
الجلالة - الزرقاء - مسالك الدموع

أنجيوغرافيا - الليزر

Casablanca, le

29/06/2022

الدار البيضاء، في

M² Nazari S. Helle



ISOPHARM
OCUYAL
GOUTTE
0.15%
89.50 dh

PHARMACIE BISMALI
Dr. LAHLOU KHALDI ZLHAM
104, Bd. Mohamed V, Casablanca
Tél: 05 22 29 19 95
LOT W0051981
EXP 10/2023
PPV 12.70 DH

Ocuya S.V

Relax 196,10

Qdop

S.V

Traitem ne pas interrompre jusqu'au prochain control dans :

295. شارع إدريس الحارتي - الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 56 21 77

295, Bd Driss El Harti - 1 er étage - Casablanca - 05 22 56 21 77

QARFA Driss
OPHTHALMOLOGISTE
Casablanca
Dr. LAHLOU KHALDI ZLHAM
104, Bd. Mohamed V, Casablanca
Tél: 05 22 29 19 95
Lot W0051981
Exp 10/2023
PPV 12.70 DH

Dr. QARFA Driss

OPHTALMOLOGISTE

MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

CATARACTE.GLAUCOME.STRABISME.

VOIES LACRYMALES.LASER.ANGIOPHARIE



الدكتور القرفة إدريس

أخصائي أمراض وجراحة العيون

الجلالة - الزرقاء - مسالك الدموع

أنجيوغرافيا - الليزر

Casablanca, le

29/06/2014

الدار البيضاء. في

M² Nasr

Sheel

FUTUR OPTIQUE

NASR ADDINE Mohamed
Opticien-Optométriste
11416 Casablanca, Jardins 5, Cte Djeddaâ

Casablanca - Tel.: 0522 38 68 14

~~sheel~~

ees
key

Wod = place

Wod = -15 D 100°

Wod = +3 D

Traitement à ne pas interrompre jusqu'au prochain contrôle dans

Dr. QARFA DRISSE
OPHTHALMOLOGISTE
295, Bd. Driss El Harti - 1er étage - Casablanca - 05 22 56 21 77
Tél. 0522 562177 - 00 677 890 0055
N°P: 0916735105

295. شارع إدريس الحارتي - الضابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 56 21 77

295, Bd Driss El Harti - 1 er étage - Casablanca - 05 22 56 21 77

Futur Optique

114 - 116, Bd Dakhla Jamila 5
Cité Djamaâ - Casablanca



Facture N° 0004563

Casablanca, le 06.07.22

M. NAZAR. Ahmed.

Doit

Quantité	Désignation	Nomenclature	P.U.	Montant
1	Vene Prof. long. blanc	522	400	400,00
1	Vene prof. long. blanc	522	500	500,00
	FUTUR OPTIQUE NASR ADDINE - Casablanca Opticien-Optométriste 114-116 Bd Dakhla Jamila 5 - Cité Djamaâ Casablanca - Tel.: 0522 38 63 14			
			095002846	
	Arrêtée la Présente Facture à la somme de :		Total, H. T.	
	Neuf cent DHs		TVA %	
			Total, T.T.C.	900,00

Tél & Fax : 05 22 38 63 14 - R.C. : 252366 - T.P. : 37424215 - T.V.A. : 640797

I.C.E : 001922659000085 - C.N.S.S. : 6053342 - I.F. : 49600575